

Conseil d'Administration du 05 juillet 2014

Résolution n° 2014/ 17- CA

motion du Conseil d'administration du Parc national des Ecrins

Des attaques de troupeaux par des prédateurs ont été récemment constatées dans le cœur du Parc national des Ecrins. Près de 150 brebis sont mortes ou ont disparu.

Un loup a été observé à proximité par les agents du Parc national des Ecrins.

Bien que les conclusions officielles ne soient pas émises à ce jour, l'attaque du troupeau par un loup est très probable. Cette situation est nouvelle pour le Parc national des Ecrins : jusqu'à ce jour, les attaques par des loups en cœur de parc étaient restées exceptionnelles.

Le Conseil d'administration de l'établissement s'est réuni le 5 juillet 2014. Il ressort de ses discussions :

- Exprime son entière solidarité avec les éleveurs affectés et rappelle l'importance du pastoralisme décrite dans la charte;

- Les agents du Parc national ont fait preuve d'une grande réactivité et ont offert leurs services aux éleveurs affectés ou menacés. Le Conseil d'administration se félicite de cette attitude;

- La proximité avec les éleveurs a été appréciée. Elle illustre le sens de la mission et de la présence des agents du parc national, au plus près du terrain et de ses habitants. Toutefois, cette capacité d'intervention pourrait être affectée par les réductions continues de personnel que connaît l'établissement. Il est donc important de veiller à une évolution raisonnable de ses effectifs.

- En matière de prévention, l'établissement, avec ses partenaires est disposé à accompagner les éleveurs dans leurs pratiques agro-pastorales. A titre d'exemple, l'intérêt de disposer de cabanes héliportables a été démontré dans les événements récents. De façon plus générale, la possibilité pour les bergers de disposer d'hébergements de montagne a été souligné. Dès lors, le conseil d'administration recommande d'entreprendre un programme d'appui à la gestion agro-pastorale et à la prévention contre les risques liés à la présence du prédateur.

- Sur le plan réglementaire, les textes en vigueur réduisent les possibilités d'intervention en cœur de parc. Le Parc national des Ecrins demande de disposer des moyens juridiques et techniques pour assurer la protection des troupeaux ;

- Le Parc souhaite être associé à toute réflexion conduisant à une plus grande souplesse d'intervention, dans un cadre conforme aux avis du conseil scientifique, et assurant les meilleures pratiques agro-pastorales ainsi que la préservation des écosystèmes.

Le Président

Christian PICHOUUD

Le Directeur

Bertrand GALTIER